

L'évolution démographique de la population suisse

Autor(en): **Meli, Antoine**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **52 (1960)**

Heft 12

PDF erstellt am: **23.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-385170>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

52^e année

Décembre 1960

N° 12

Urbanisme

En mai dernier, avec la collaboration de l'Agence européenne de productivité, l'Union syndicale suisse organisa un cours de formation des militants axé sur le problème général de l'urbanisme. Ce cours obtint un grand succès. Il nous a paru bon de répandre davantage les enseignements prodigués au cours de ces trois journées fructueuses. Dans cette intention, nous avons obtenu l'autorisation de MM. Meli et Stucki de reproduire dans notre revue l'essentiel de leurs exposés que nos lecteurs liront avec intérêt dans ce dernier numéro de l'année. Nous espérons publier également, au début de l'année prochaine, la remarquable étude de M. Marx Lévy, architecte à Lausanne, intitulée « Objectifs de l'urbanisme sur les plans national et régional ».

Réd.

L'évolution démographique de la population suisse

Par *Antoine Meli*, directeur du Bureau fédéral de statistique

Ma tâche consiste à vous parler de l'évolution démographique de la Suisse. Avant d'entrer dans le vif du sujet, permettez-moi de formuler quelques remarques.

Le statisticien ne saurait parler de l'évolution démographique une année avant le recensement de la population sans faire preuve d'une certaine réserve; en effet, vous n'ignorez certainement pas qu'à la fin de cette année aura lieu un nouveau recensement qui fournira des données exactes. D'autre part, il n'est pas question ici de vous inonder de chiffres. Il s'agit plutôt de dégager les traits essentiels de l'évolution démographique en Suisse depuis l'époque des premiers relevés jusqu'à nos jours. Il va sans dire qu'on ne peut examiner ici tous les détails de cette évolution.

Pour déterminer et connaître l'évolution d'une population, l'on dispose de deux moyens d'investigation principaux, moyens de nature différente, mais qui se rapportent tous les deux à la population. Il y a tout d'abord l'examen de l'état et de la structure de la population telle qu'elle ressort des recensements organisés à diverses

époques, et l'observation des phénomènes qui déterminent l'essor et le déclin de la population, c'est-à-dire les naissances, les décès, les mariages et les migrations. L'état et la structure d'une population sont donc établis d'après les résultats des recensements. Les premiers dénombrements démographiques exécutés en Suisse et dont les résultats sont comparables aux chiffres actuels datent d'un siècle environ. Il est déjà possible de faire certaines comparaisons avec les résultats de 1850 et de 1860. D'autre part, les phénomènes tels que les naissances et les décès – ce que l'on appelle en langage statistique le mouvement de la population – ont été l'objet d'observations régulières en Suisse à partir de 1871/1875; la statistique démographique a pu par conséquent se développer au moment où la loi sur l'état civil a été introduite en Suisse.

L'établissement de l'état et de la structure de la population et l'observation des phénomènes courants ont évidemment un rapport de cause à effet. Ce sont les naissances, les décès, les migrations et les mariages qui déterminent l'état de la population et sa structure, et qui ont une influence sur l'évolution démographique future. En 1850, la Suisse comptait 2,4 millions d'habitants; en 1950, 4,7 millions et aujourd'hui – ou plus exactement en 1958 – elle en comprend 5,2 millions. La population a donc plus que doublé en un siècle. La progression démographique ne s'est évidemment pas toujours maintenue au même rythme; c'est ainsi que le chiffre de la population s'est fortement accru de 1890 à 1910, de 1941 à 1950 et de 1950 à 1958, tandis qu'il a augmenté plus faiblement dans les années de 1850 à 1860, 1880 à 1888 et 1910 à 1941. D'où cela provient-il? Principalement de facteurs économiques. Les périodes de forte expansion économique accusent un taux de natalité élevé et un gain de migration. En revanche, les périodes de dépression, comme celle qui s'étend de 1910 à 1941, sont caractérisées par une faible natalité et une perte de migrations. L'évolution démographique des années 1941 à 1950 n'a pas laissé de surprendre aussi bien les profanes que les statisticiens. En effet, contrairement à ce qui s'est passé lors de la première guerre mondiale, la courbe de natalité a été ascendante. On a même enregistré de très forts excédents de naissance. D'autre part, immédiatement après la guerre a commencé l'immigration des travailleurs étrangers, et les gains de migration réalisés à ce moment-là n'ont jamais été aussi élevés. A quoi faut-il attribuer ce curieux phénomène?

Lors de la première guerre mondiale, le taux de natalité a baissé dans une proportion telle qu'il en est résulté, en 1918, une perte de population; les décès étaient donc plus nombreux que les naissances. Les mesures prises pendant la dernière guerre en faveur des soldats – caisse de compensation, congés accordés aux militaires, efforts entrepris par les autorités pour améliorer le sort de la population – ont certainement contribué à accroître la natalité en Suisse.

De 1941 à 1950, le chiffre de la population a augmenté de 11,2 personnes pour mille habitants. Cette progression n'a été dépassée que dans la période de grande expansion industrielle qui va de 1900 à 1910. La courbe des naissances, qui s'était fortement infléchie, se relève également dès 1941.

Si nous considérons la période s'étendant de 1870 à 1950, on constate que l'excédent des naissances a même été plus fort que l'augmentation de la population. Cela signifie que la population s'est accrue par ses propres forces et non pas grâce à l'immigration, car le bilan migratoire est à peu près équilibré, c'est-à-dire que les gains – environ 2080 immigrants – sont compensés par les pertes. L'augmentation du chiffre de la population procédant uniquement des excédents de naissance, on peut dire que ce chiffre a plus que doublé depuis un siècle.

Il n'est pas non plus sans intérêt de connaître la densité de la population en Suisse. Certes, ce terme de densité de population peut prêter parfois à confusion. On pourrait en déduire que la population est répartie d'une façon uniforme sur l'ensemble du territoire, ou tout au moins sur le sol productif; ce qui n'est évidemment pas le cas. Pour des raisons géographiques et démographiques, il y a concentration ou dispersion. Si l'on ne considère que le sol productif, la densité a passé en un siècle de 75 à 150 habitants par kilomètre carré. Les pays étrangers à densité plus élevée sont notamment les Pays-Bas, la Belgique et l'Angleterre (Pays de Galles).

Ce qui peut intéresser les participants à un cours d'urbanisme est, je pense, de savoir comment cette population est répartie dans le pays et quelles sont les modifications intervenues dans la répartition au cours de ce siècle d'observation. Nous examinerons donc d'une manière plus détaillée l'évolution démographique des cantons et des communes.

L'examen des résultats des divers recensements nous donne une foule de renseignements des plus intéressants sur l'évolution démographique. On constate par exemple que tous les cantons accusent aujourd'hui un nombre plus élevé d'habitants qu'il y a un siècle. Les cantons n'ont cependant pas connu le même développement. Certains d'entre eux, comme Zurich, Soleure, les deux Bâle et Genève, ont vu leur population s'accroître dans la même proportion que la population suisse, ou parfois même encore plus fortement; si l'on considère l'évolution la plus récente, on peut également mentionner ici les cantons de Vaud et du Valais. La progression démographique varie, selon les cantons, entre 10% dans les Rhodes-Extérieures et 56% à Bâle-Ville. Aujourd'hui, plus de mille communes ont moins d'habitants qu'il y a cent dix ans. Il ressort déjà de ces quelques chiffres que la répartition régionale de la population accuse des différences très sensibles que l'on ne peut expliquer

uniquement par le mouvement naturel de la population. Ces différences de répartition doivent être attribuées aux migrations intérieures ou extérieures.

Une autre classification intéressante est celle qui consiste à répartir la population d'après les classes de grandeur des communes. De nos jours, un habitant sur cinq est domicilié dans une des cinq grandes villes du pays. Et si l'on considère ces cinq grandes villes non seulement comme entité politique, mais aussi comme entité d'habitation, et si l'on tient compte aussi des agglomérations, on constate que 27% de la population suisse habite dans les cinq villes en question (agglomérations comprises), et qu'une personne sur dix réside dans l'agglomération de Zurich. Les villes groupent actuellement 37% de la population (rappelons qu'en Suisse on considère comme ville toutes les communes politiques de 10 000 habitants ou plus, même s'il s'agit de villages du point de vue historique). Il y a un siècle, ce pourcentage n'était que de 6,4.

	1850	1950
Communes de plus de 10 000 habitants	6,4%	37%
5000 à 10 000 habitants	5,5%	13%
Moins de 5000 habitants	88,1%	50%

Ces chiffres illustrent à mon avis fort bien le phénomène d'urbanisation. Qu'est-ce que l'urbanisation? C'est la concentration dans des centres urbains, c'est-à-dire un accroissement démographique régional qui excède l'augmentation moyenne de la population d'un pays. Les progrès de l'urbanisation sont dus principalement à l'immigration. Les villes comptent onze fois plus d'habitants qu'il y a un siècle, alors que la population totale de la Suisse a doublé durant cette même période; la part de ces villes est donc actuellement six fois plus grande qu'en 1850. Il convient toutefois de formuler ici quelques réserves; le nombre des communes de moins de 5000 habitants peut en effet diminuer, non pas parce que le chiffre de la population aurait lui-même baissé, mais parce que les communes ont parfois passé dans une autre catégorie. Ainsi, une commune qui comptait moins de 5000 habitants en 1850 et qui a triplé depuis lors le chiffre de sa population est maintenant rangée dans la catégorie des villes. De ce fait, la part des petites communes a nécessairement diminué. Et si l'on considère les agglomérations, qui se sont fortement développées depuis un siècle, on constate – et ceci est en rapport direct avec le sujet de ces journées d'études – que la commune qui forme le centre de l'agglomération a beaucoup moins évolué que les communes périphériques. Pareille constatation peut être faite également dans les villes, qui constituent du point de vue politique le centre d'une agglomération; ce sont en effet les quartiers extérieurs qui accusent une augmentation démographique sen-

sible, tandis que le centre a tendance à se dépeupler. C'est ce qu'on appelle la constitution d'une « city ».

Ces questions revêtent une importance toute particulière en ce qui concerne l'aménagement des plans régionaux et locaux, ainsi que pour les problèmes touchant à la circulation et aux heures de travail.

Il faut rechercher les principales causes de cette urbanisation dans le développement de l'industrie et du commerce. La concentration de la population dans les centres urbains va de pair avec l'expansion commerciale et industrielle. Elle est parallèle aussi à une évolution que la statistique des fabriques permet de suivre: le nombre des entreprises à un seul ou à deux salariés diminue au profit des entreprises grandes et moyennes, ce qui favorise également l'urbanisation. Certes, l'urbanisation a aussi des causes psychiques: l'attrait de la ville, les facilités et les loisirs qu'elle accorde et bien d'autres raisons incitent à abandonner la campagne. Ces facteurs psychiques n'ont toutefois une réelle influence que si la cité est en mesure d'offrir des occasions de travail suffisantes, notamment à une main-d'œuvre non spécialisée. Le pendant de cette urbanisation est ce qu'on appelle la « désertion des campagnes ». Mais entendons-nous bien, la désertion des campagnes n'est pas uniquement le fait que la population des communes rurales et des communes de montagne diminue. Pour que l'on puisse véritablement parler de désertion, il faut que l'exode ait pris des proportions telles que des terres cultivables soient abandonnées. Il ne saurait évidemment être question de désertion tant que le sol productif est toujours entièrement cultivé. Nous constatons que les communes qui ont moins de mille habitants accusent une régression aussi bien relative qu'absolue par rapport à 1850. La diminution est particulièrement marquée au Tessin, dans le Jura bernois, ainsi que dans les cantons de Schaffhouse et de Vaud. Notons cependant que la régression s'est ralentie de 1941 à 1950, ce qui est probablement dû à la pénurie de logements dans les villes pendant la guerre, à la décentralisation des industries et, de nos jours, en partie aussi au développement du tourisme et des moyens de transport entre villes et villages. Certains villages sont en effet des « villages dortoirs » d'où les gens vont travailler chaque matin vers le centre urbain le plus proche. C'est précisément ces déplacements quotidiens qu'on appelle les migrations alternantes. Les travailleurs conservent parfois même un train de campagne cultivé par leur femme ou par d'autres membres de leur famille.

Disons pour résumer que, parallèlement à l'accroissement du nombre des habitants, de profondes modifications sont intervenues dans la répartition régionale de la population, répartition due à l'inégalité des bases d'existence naturelles dans les diverses régions de la Suisse, ainsi qu'aux changements de structure de notre éco-

nomie. Cette répartition est en effet fortement influencée par l'industrialisation. Cela signifie que les grands centres tirent de l'immigration leurs principaux gains démographiques. Il y a donc eu, depuis un siècle, un assez fort mélange de population. Pour s'en convaincre, il n'est que de considérer les résultats des recensements, où la population est répartie d'après le lieu de naissance, la religion, la langue, les communes d'origine et la nationalité. En ce qui concerne le lieu de naissance, rappelons simplement que, de nos jours, 44% seulement des habitants de la Suisse vivent dans leur commune natale. Dans l'ensemble du pays, les parts des différentes religions n'ont guère changé depuis un siècle. On note un léger recul des protestants (de 59 à 56%) et une faible avance des catholiques romains (de 41 à 42%). De profonds changements sont en revanche intervenus dans la répartition régionale des confessions; le canton de Zurich, par exemple, comptait 4% de catholiques en 1860, tandis qu'il en comprend aujourd'hui 25%. Zurich a plus de catholiques que le canton de Lucerne. Ce mélange de population apparaît aussi dans le fait qu'il n'y a plus que quelques petits cantons – Uri, Schwyz, Obwald, Nidwald, Appenzell Rh.-Int. – avec le Tessin et le Valais, où une seule religion groupe plus de 90% de la population. La religion protestante ne constitue une majorité de 90% dans aucun canton. Il est d'autre part intéressant de relever que le canton de Soleure, autrefois très catholique, est presque devenu à majorité protestante. En effet, 40% des habitants du canton de Soleure pratiquent aujourd'hui la religion réformée, alors qu'il y a un siècle la proportion était de 14% seulement. Le nombre des communes entièrement catholiques ou entièrement protestantes a également diminué. Ainsi, on trouvait en 1880 encore 194 communes entièrement protestantes, tandis qu'il n'y en a plus que 17 aujourd'hui. Durant cette même période, le nombre des communes catholiques est descendu de 465 à 162. Le mélange de la population est dû aussi à l'industrialisation. Les centres industriels se sont établis dans des régions autrefois exclusivement protestantes, et les courants migratoires se sont donc dirigés des régions catholiques vers les régions protestantes. Ce mélange confessionnel a évidemment eu pour conséquence d'accroître le nombre des mariages mixtes. Sur près d'un million de couples, on comptait en 1950 120 000 unions mixtes.

Les migrations intérieures sont moins apparentes si l'on considère la répartition d'après la langue. Les frontières linguistiques sont demeurées à peu près stables. L'échange de population entre les régions linguistiques n'a pas été très actif, notamment parce que la réussite sur le plan professionnel dépend dans une certaine mesure de la connaissance d'une langue; il existe évidemment encore d'autres raisons. Certaines modifications de la répartition linguistique ont leur importance soit pour les autorités scolaires, soit pour

les autorités ecclésiastiques. De nos jours, le problème de la répartition des langues est lié à la question des travailleurs étrangers, dont nous aurons l'occasion de parler plus loin.

La répartition de la population d'après la commune d'origine et la nationalité ne saurait guère fournir d'utiles renseignements sur les mélanges de population, car le droit de citoyenneté est acquis non seulement par la naissance, mais aussi par le mariage et la naturalisation. Depuis un certain nombre d'années, la législation facilite, pour les Suisses, l'acquisition de l'indigénat du canton de domicile, dans les cantons de Lucerne et de Vaud notamment. C'est ainsi que des milliers de Bernois sont devenus citoyens de Lausanne. Dans quelques cantons, les Confédérés sont maintenant plus nombreux que les autochtones. Zoug, Bâle-Campagne, Thurgovie, Neuchâtel et Genève comptent en effet plus de ressortissants des autres cantons que de propres citoyens. Mais ne sommes-nous pas tous Suisses, en définitive? Il n'y a donc point là de problème épineux. Ce qu'il importe de déterminer, c'est bien plutôt la part des personnes de nationalité étrangère. Cette part a suivi d'assez près le cours de l'évolution industrielle. Dans les années d'expansion économique, la proportion des étrangers est plus forte qu'en période de crise. Environ 3% de la population était de nationalité étrangère en 1850, alors que la proportion atteignait 15% en 1910, point culminant de l'industrialisation. Ce pourcentage est descendu à 6% en 1950, pour marquer ensuite une nouvelle tendance à la hausse. La situation n'est évidemment pas la même dans tout le pays. En 1910, date à laquelle la part des étrangers était le plus élevée, Genève comptait 40% d'étrangers et Bâle-Ville 38% (villes frontières). Relevons que la diminution de la part des étrangers, qui est tombée de 15 à 6% de 1910 à 1950, n'est pas due uniquement à l'émigration – c'est-à-dire au retour de ces étrangers dans leur pays – ni au décès. Mais il faut tenir compte aussi des naturalisations et des mariages de femmes étrangères avec des Suisses. Si l'on dresse le bilan de la période de 1910 à 1941 – c'est en 1941 que le nombre des étrangers fut le plus faible – on constate que 220 000 ressortissants étrangers ont acquis l'indigénat fédéral soit par mariage ou par naturalisation.

Après la fin de la seconde guerre mondiale, le contingent d'étrangers s'est fortement accru. En août 1959, il y avait en Suisse 365 000 travailleurs étrangers soumis à contrôle, dont 243 000 Italiens. Ces travailleurs du dehors se répartissent toutefois d'une manière plus égale sur l'ensemble du pays qu'avant la première guerre mondiale. Une forte immigration a de profondes répercussions sur la structure par âge – la plupart des étrangers sont en âge de fécondité – et, d'autre part, sur les mariages. Les mariages de personnes de nationalité différente n'ont en effet jamais été aussi nombreux. Plusieurs d'entre vous se souviennent peut-être de la façon sug-

gestive dont ces mariages avaient été mis en évidence à l'Exposition nationale suisse de Zurich en 1939, où l'on parlait de ce « huitième » Suisse qui épouse une étrangère. Sept Suisses épousent une Suisse et le huitième une étrangère, disait-on, ce qui ne laissa pas d'inquiéter quelque peu l'opinion. De nos jours, on parle du « septième » et l'on parlera bientôt du « sixième » Suisse. Les Suissesses se montrent toutefois un peu plus réservées à l'égard des étrangers; sur mille Suisses qui se sont mariés en 1958, 153 ont épousé une étrangère, tandis que 60 Suissesses seulement ont uni leur destinée à un ressortissant d'un autre pays. Autre fait intéressant: bien que le contingent de travailleurs étrangers soit formé en grande partie de ressortissants italiens, les Suisses qui épousent des étrangères choisissent, dans les trois cinquièmes des cas, des Allemandes ou des Autrichiennes, alors que les Suissesses répartissent plus équitablement leurs préférences entre Germains et Latins. Peut-on dire que la Suisse compte trop d'étrangers? Les chiffres seuls ne sauraient fournir la réponse à cette question. Certains facteurs échappent en effet à l'investigation statistique. Actuellement, les femmes étrangères qui ont épousé des Suisses ont en général séjourné moins longtemps dans notre pays avant leur mariage que ce n'était le cas à la veille de la première guerre mondiale. Le conjoint étranger est donc peut-être moins assimilé, moins familiarisé avec la mentalité suisse qu'au début du siècle. La statistique ne saurait bien entendu déterminer la mentalité des étrangers, ni le degré d'assimilation des naturalisés ou des gens qui sont devenus Suisses par mariage. Tout dépend dans ce domaine du pouvoir assimilatif de la population suisse et de la faculté d'adaptation des étrangers. Il serait par conséquent vain de vouloir dire ce qui arriverait si des milliers de travailleurs étrangers obtenaient un permis d'établissement.

Considérons maintenant les changements intervenus dans la structure de la population, répartie selon le sexe, l'âge et l'état civil.

On compte en Suisse à peu près autant d'hommes que de femmes. Dans la population de nationalité suisse, la proportion s'est maintenue depuis un siècle entre 1050 et 1060 femmes pour mille hommes. La structure par âge mérite certes plus d'attention; elle dépend du nombre des naissances, de la durée moyenne de vie, des migrations, ainsi que d'événements qui se situent dans le passé. Le taux brut de natalité – c'est-à-dire le nombre d'enfants nés vivants par mille habitants – est actuellement de 17,6. C'est en 1901 que le nombre absolu des naissances fut le plus élevé; il y en eut en effet environ 97 000 cette année-là. Le chiffre accuse ensuite une baisse constante jusqu'en 1937, où il s'établit à 62 000. On compte actuellement quelque 91 000 naissances par année. Le taux de natalité est tombé de 29% en 1900 à 17% en 1958. Il n'est pas sans intérêt non plus de relever la forte diminution de la mortalité. Le taux de mortalité

infantile – nombre d'enfants décédés dans la première année de leur vie pour mille enfants nés vivants – qui s'établissait encore en moyenne à 193 de 1871 à 1881, n'est plus actuellement que de 22 unités. D'autre part, les progrès réalisés par la médecine ont contribué à prolonger la durée moyenne de vie, en sorte que, pour l'ensemble de la population, le taux brut de mortalité est descendu de 16,7 à 9,5 depuis 1901. Il y a certes des limites, l'échéance fatale ne saurait être reculée indéfiniment, mais la régression n'en est pas moins surprenante. Qu'il me soit permis de citer ici quelques chiffres: de 1876 à 1880, la durée moyenne de vie – c'est-à-dire l'espérance moyenne de vie – d'un nouveau-né du sexe masculin était de 41 ans. Actuellement, cette moyenne s'établit à 66 ans. Pour les femmes, l'espérance de vie a passé de 43 ans en 1876-1880 à 71 ans à l'époque actuelle. Il est bien évident que l'évolution de ces taux de naissance et de décès modifie profondément la structure d'une population (pyramide des âges). La pyramide des âges, à base très large, prend ainsi la forme d'une cloche.

Au début du siècle, les moins de vingt ans formaient encore 40% de la population; aujourd'hui, cette proportion n'est plus que de 30%. La part des personnes âgées de 65 ans et plus est montée de 5,8 à 10%, c'est-à-dire qu'un Suisse sur dix atteint ou dépasse cet âge. Les classes de 20 à 64 ans – qui forment ordinairement ce qu'on appelle la population active – représentent environ 59% de l'effectif global. Cela signifie que pour trois personnes qui travaillent, il en est deux qui n'exercent aucune activité. Précisons que la part des personnes dites actives a tendance à diminuer, en sorte que l'on s'achemine vraisemblablement vers une époque où la moitié de la population devra subvenir à l'entretien de l'autre moitié. L'image est évidemment quelque peu hardie; la situation n'évolue en réalité que très lentement, mais elle évolue tout de même dans cette direction. Un phénomène dont il faut parler est en outre celui du vieillissement de la population. Ce vieillissement apparaît assez nettement dans l'indice de vieillesse, qui n'est autre que le nombre des personnes de 60 ans et plus par rapport à l'effectif des moins de 20 ans. Pour les hommes, cet indice a passé de 21,2% en 1860 à 39,5% en 1950; pour les femmes, il est monté de 21,7 à 52,8%. Ces chiffres font ressortir le vieillissement marqué de la population. Les résultats des recensements nous montrent aussi que les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes dans le groupe des personnes ayant atteint 65 ans, l'espérance moyenne de vie étant plus longue chez les femmes. Ainsi, lors du dernier relevé, les classes d'âge groupant les personnes de 65 ans et plus comprenaient 58% de femmes et seulement 42% d'hommes. Une autre caractéristique, qui est étroitement liée à la structure par âge, est la répartition d'après l'état civil. Depuis le début du siècle, l'effectif des célibataires ne cesse de diminuer. Les gens

mariés sont donc plus nombreux, ce qui provient notamment du fait que la part des personnes âgées de 0 à 19 ans s'est elle-même réduite. On constate en outre qu'il y a davantage de veuves que de veufs et davantage aussi de femmes divorcées que de divorcés, ceci pour deux raisons: les femmes ont une durée moyenne de vie plus longue et elles ont beaucoup plus de difficultés à se remarier que les hommes.

Nous disposons, depuis 1888, de renseignements concernant la répartition de la population d'après les branches économiques. L'on avait certes déjà relevé, lors de recensements précédents, l'appartenance à l'une ou l'autre des branches économiques, mais les méthodes utilisées étaient loin d'être satisfaisantes. Les résultats ne peuvent donc être comparés que depuis 1888. Ce n'est toutefois qu'en 1930 que des méthodes modernes d'investigation nous ont permis d'être renseignés d'une manière suffisamment exacte sur la profession individuelle des personnes recensées. Considérons ici trois groupes: les personnes exerçant une profession, les rentiers et les pensionnés, et les personnes non actives. La part des personnes exerçant une profession est de 45% environ, tandis que celle des rentiers a passé de 1,7 à 3,9% grâce au développement des mesures sociales en faveur du personnel (caisses de retraite, fonds de prévoyance, etc.). Il y a maintenant davantage de gens qui ont la possibilité d'abandonner leur travail avant d'avoir atteint un âge très avancé. Quant à la part des personnes non actives, elle se situe actuellement à 50% environ. Non moins intéressante est la répartition d'après les secteurs économiques. Comme vous le savez, on distingue généralement le secteur primaire (la production du sol), le secteur secondaire (la production industrielle) et le secteur tertiaire (commerce, transports et communications, autres services et administration).

De notables changements sont intervenus depuis 1888 dans cette répartition par secteurs.

Répartition de la population, en pour-cent

	Secteur I Production du sol	Secteur II Industrie et artisanat	Secteur III Commerce, banques, assurances, hôtellerie, transports, divertissements, etc.
1888	38	41	21
1910	27	45	28
1950	17	46	37

La part de la population appartenant au secteur primaire diminue rapidement, alors que celle du secteur secondaire n'a guère changé depuis 1910. On note en revanche, dans le secteur tertiaire, une augmentation inversement proportionnelle à la baisse du sec-

teur primaire. Ce dernier secteur étant constitué chez nous essentiellement par l'agriculture, la part de la population agricole – agriculteurs et membres de leur famille – qui formait encore 37% de la population en 1888, est tombée de nos jours à 16%. La proportion s'établit à 17% si l'on considère l'ensemble de la population du secteur primaire. Quelle est la cause de cette évolution? Le développement de l'industrie et des voies de communication entraîne évidemment une certaine perte de surface cultivée, mais il faut tenir compte aussi de la modernisation des méthodes de culture et de la motorisation. L'on ne saurait dire ici si la motorisation est la cause première des pertes de main-d'œuvre enregistrées dans l'agriculture ou si l'on a dû motoriser précisément pour combler ces pertes. D'autre part, les populations rurales sont de plus en plus attirées par les conditions d'existence qui sont offertes dans d'autres secteurs de l'économie. De profondes modifications sont intervenues depuis 1888 à l'intérieur du secteur secondaire, qui comprend l'industrie et l'artisanat. Si l'on considère uniquement le chiffre de la main-d'œuvre, on s'aperçoit que les industries du textile et de l'habillement ont beaucoup perdu de leur importance, alors que l'industrie horlogère s'est maintenue au même niveau. Cela ne saurait toutefois signifier que l'horlogerie est restée stationnaire, car la réduction du personnel provient essentiellement de ce que la mécanisation et la rationalisation sont ici très poussées. La proportion de main-d'œuvre s'est accrue dans l'industrie chimique, dans celle des machines et des métaux, dans les branches de l'électricité, les arts graphiques et, un peu plus faiblement, dans l'alimentation. On peut dire en général que la part des biens de production s'est accrue au détriment de celle des biens de consommation. Autrefois, on produisait en effet plutôt des biens de consommation, d'où la prépondérance des branches du textile, de l'habillement et de l'alimentation, tandis qu'actuellement la prééminence appartient notamment à l'industrie chimique et à la métallurgie.

La part de la population appartenant au groupe tertiaire (banques, assurances, communications, etc.) a, nous l'avons vu, fortement augmenté. Relevons ici que 12% des personnes actives sont occupées dans l'administration – Confédération, cantons et communes – y compris les exploitations des administrations publiques. Ce chiffre relativement élevé est dû sans doute à l'accroissement de la population et au rapide développement de la législation, qui impose sans cesse de nouvelles tâches à l'administration, ce qui exige les services d'un personnel toujours plus nombreux. Les modifications intervenues dans la répartition du personnel à l'intérieur des divers secteurs, notamment des secteurs secondaire et tertiaire, ne sauraient être prises pour corollaires de l'importance des branches. Une industrie peut très bien réduire le chiffre de son personnel et

accroître néanmoins sa capacité de production, par l'automatisation ou la mécanisation. Les résultats statistiques font donc apparaître les modifications survenues dans l'effectif des travailleurs des diverses branches. Ils constituent un indice qui peut avoir une certaine utilité, notamment en matière de législation sociale, mais qui n'est pas un critère suffisant pour juger de l'importance d'une branche d'activité.

En ce qui concerne la situation professionnelle, il importe de relever que la statistique suisse ne fournit pas une véritable répartition selon les catégories sociales ou, comme en France, selon les « groupes socio-économiques ». Une première tentative sera faite dans cette direction sur la base des résultats du prochain recensement; on s'efforcera en effet de constituer ces groupes socio-économiques, où la population sera répartie selon des critères d'ordre plutôt sociologique.

On s'est contenté jusqu'à présent d'une répartition selon la situation professionnelle: indépendants, employés supérieurs, employés subalternes, cadres, ouvriers, etc. On constate que le nombre des personnes travaillant à leur compte diminue et que l'effectif des employés ne s'accroît pas proportionnellement à celui des ouvriers; en 1910, on comptait un employé pour cinq ouvriers, alors qu'il y en a actuellement un pour 2,4 ouvriers. Depuis 1941, on distingue entre ouvriers qualifiés, semi-qualifiés et non qualifiés. On a dénombré en 1950 262 000 ouvriers qualifiés, 287 000 ouvriers semi-qualifiés (qui ont appris un métier sans avoir fait d'apprentissage proprement dit) et 86 000 ouvriers non qualifiés (manœuvres). Les données statistiques relatives à la profession individuelle suivent évidemment l'évolution des branches économiques elles-mêmes, d'où une augmentation du nombre des personnes exerçant une profession technique ou commerciale. Notons que les changements de métier sont assez fréquents dans certaines professions – boulangers, confiseurs, bouchers, relieurs – où trois personnes seulement sur cinq exercent le métier qu'elles ont appris. N'y aurait-il pas là matière à réflexion sur l'orientation professionnelle? Ainsi, sur cinq personnes qui ont fait un apprentissage de fromager, il en est deux seulement qui continuent à pratiquer leur métier. Certes, pareille situation provient en partie de ce que certaines entreprises, les transports publics notamment, n'engagent généralement que des agents ayant fait un apprentissage complet; mais cela ne saurait expliquer la proportion élevée de ces changements.

Lors du dernier recensement, on a dénombré 648 000 femmes exerçant une profession, dont 104 000 étaient mariées. Notons que 46% de ces femmes mariées n'avaient pas d'enfants, alors que la proportion correspondante – c'est-à-dire des femmes sans enfants – s'établit à 19% seulement dans le groupe des femmes mariées n'ayant aucune activité lucrative. Pour pouvoir apprécier à sa juste

valeur le chiffre de la population active, il importe de prendre ici également en considération le contingent de travailleurs étrangers, qui constituent aujourd'hui 17% des personnes exerçant une profession; les deux tiers de ces travailleurs étrangers sont des Italiens âgés de 20 à 40 ans.

Ainsi que je l'ai dit au début de cet exposé, l'évolution démographique est déterminée par le mouvement de la population. Qu'il me soit permis d'ajouter ici quelques explications à ce sujet. Pour ce qui est de la natalité, nous disposons, nous l'avons vu, de données exactes depuis 1871/1880. La courbe des naissances a fléchi assez régulièrement jusqu'en 1941 accusant toutefois un certain redressement aux environs de 1900; dès 1941, on note un nouvel accroissement du taux de natalité. Le nombre des naissances a fortement diminué pendant la première guerre mondiale. Depuis 1949, la courbe des naissances suit à peu près celle des mariages. Il est en outre intéressant de signaler que les agriculteurs de condition indépendante ne participent plus que pour un huitième au renouvellement de la population, alors que cette participation atteignait encore un quart des naissances en moyenne dans les années 1932 à 1935. Le taux de fécondité – qui n'a plus une grande signification eu égard aux changements de la structure par âge – indique le nombre d'enfants mis au monde par mille femmes mariées. Ce taux a passé de 267 au début du siècle à 143 de nos jours. Il suffit toutefois au maintien des effectifs, car le taux de reproduction, pour employer le jargon des statisticiens, dépasse une unité. Le renouvellement des effectifs est donc assuré. On compte maintenant à peu près 40 000 mariages par année. Les hommes sont généralement un peu plus âgés – de trois à cinq ans – que les femmes. Ainsi qu'on l'a dit, le nombre des mariages mixtes ne cesse de s'accroître. Quant aux quelque 50 000 décès enregistrés chaque année, ils se traduisent par un taux brut de mortalité de 9,5%.

Les migrations constituent un élément du mouvement de la population au sujet duquel nous ne disposons pas de données suffisantes. Nous manquons notamment d'informations relatives à l'âge et à l'état civil des personnes qui émigrent ou immigrer, non seulement d'un pays à l'autre, mais également dans nos cantons. Le mot « migration » peut évidemment avoir plusieurs acceptions; certains appellent « migration » un simple changement de domicile. Les migrations alternantes (trafic pendulaire) sont les déplacements quotidiens des personnes travaillant hors de leur commune de domicile. On parle aussi de migrations saisonnières. Il n'y a guère que les villes pour être suffisamment renseignées sur les courants migratoires. Il est pourtant indispensable de connaître le bilan des migrations si l'on veut établir des perspectives sur l'évolution démographique future. Pour obtenir le bilan des migrations de la période de 1900 à 1950, on calcule tout d'abord la différence

de population de ces deux époques; on enlève ensuite de cette différence le gain naturel de population (naissances moins décès). Mais il ne s'agit naturellement que d'un bilan, qui ne saurait indiquer l'ampleur du mouvement migratoire et nous en sommes parfois réduits aux hypothèses. Il importe par conséquent de faire preuve d'une certaine prudence dans l'établissement des perspectives démographiques. Les statisticiens sont en effet particulièrement prudents depuis la méprise des années trente, où l'on parlait d'un peuple « mourant » qui compterait en 1950 à peu près le même nombre d'habitants qu'en 1930. On a même estimé que vers la fin du siècle nous n'aurions guère dépassé le niveau de 1960. Il est vrai que ces perspectives ont été souvent mal interprétées; on n'a pas toujours accordé une attention suffisante aux réserves formulées par les statisticiens. Il n'en reste pas moins que presque tous les phénomènes qui influent sur l'évolution démographique – naissances, mariages – dépendent de la volonté des hommes. Or, ces phénomènes se produisant avec une certaine régularité, des lois peuvent bel et bien en être dégagées. Il s'agit là d'une antinomie qui constitue en fait l'un des problèmes fondamentaux de la statistique. Il ne faut pas oublier non plus que la situation économique ou politique peut changer rapidement et avoir des répercussions sur le cours de l'évolution démographique.

Actuellement et jusqu'en 1961, les classes de faible natalité des années trente entrent dans la vie active. Les travailleurs étrangers sont donc indispensables à l'équilibre de notre économie. Et ceci d'autant plus que le potentiel de population active – autrement dit des classes de 20 à 64 ans – est également affaibli par les décès et le passage dans les classes d'âge supérieures. L'accroissement démographique demeurera donc relativement modeste jusqu'à l'année prochaine. D'autre part, on comptera en 1961 environ 60 000 femmes en âge de fécondité de moins qu'il y a dix ans. La situation changera toutefois dès 1961, lorsque les personnes nées dans les années 1942 et suivantes entreront à leur tour dans la vie active. On peut prévoir que l'effectif de la population active augmentera de quelque 800 000 unités de 1961 à 1971. Compte tenu des décès et des passages dans les classes d'âge supérieures, on arrive tout de même à une augmentation effective de 130 000 personnes environ, composée d'hommes pour les deux tiers et de femmes pour le tiers. Précisons en outre que le vieillissement sera généralement plus accentué au cours de la prochaine décennie et qu'il y aura en 1971 50 000 femmes en âge de fécondité de plus qu'en 1961, ce qui ne laissera pas d'influer sur le cours de la natalité.

Ces perspectives sont évidemment très sommaires; elles sont liées à l'influence non négligeable, tant s'en faut, de facteurs tels que la main-d'œuvre étrangère, le travail de la femme, l'automation, les changements dans les habitudes – on sait en effet que les aug-

mentations de salaire réel sont généralement consacrées au développement du confort: divertissements, télévision, appareils ménagers, automobiles, voyages, etc., ce qui contribuera à accroître encore l'importance du secteur tertiaire, lequel exigera une main-d'œuvre plus abondante. L'intégration européenne toujours plus poussée entraînera, n'en doutons pas, de profondes modifications aussi bien dans le domaine de la production que dans celui des échanges commerciaux.

Permettez-moi, pour conclure, d'exprimer une idée générale: en parlant de l'évolution démographique de la Suisse ou des problèmes que soulève cette évolution, il importe de ne point perdre de vue que nos préoccupations ont une importance toute relative face aux grands problèmes qui se posent actuellement à l'humanité. Et dans cette nouvelle lutte de classe que mènent certains peuples pour leur existence, nous sommes, nous, les Suisses, quelle que soit la classe à laquelle nous appartenons, parmi les possédants. La masse des déshérités se trouve en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud. Nous contribuerons à la recherche d'une solution dans la mesure où nous laisserons parler notre cœur, et non pas en professant des idées issues d'un paternalisme vieilli. La simple charité doit faire place au partage. Comme nous le dit en guise d'avertissement le titre d'un ouvrage de Lebreton, il ne s'agit de rien de moins que de la « survie ou du suicide de l'Occident ».

L'urbanisme à l'échelon local

Par J.-P. Stucki, architecte communal, La Chaux-de-Fonds

I. Un exemple concret: La Chaux-de-Fonds

Situé à 1000 m. d'altitude dans une vallée du haut Jura neuchâtois, le « plus grand village de Suisse » a lié son sort à l'industrie horlogère, il est devenu la « métropole de l'horlogerie ».

S'il est superflu d'insister sur le développement industriel au XIX^e siècle, il faut bien reconnaître que cet essor rapide posait à l'urbanisme – science à peine naissante – des problèmes inconnus auparavant. Il fallait bâtir des logements à une cadence inusitée, et les ingénieurs, armés d'un té et d'une équerre, ont recouvert toute la vallée d'un réseau de rues formant un vaste damier à l'américaine.

En moins d'un siècle, la population a plus que doublé; ces quinze dernières années, elle a augmenté en moyenne de 400 habitants par an, et elle atteint actuellement 38 000 habitants.